

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 3 JUILLET 2019**

**Présents :** MARCUS Martine, HAZARD Jean, MARCUS Hubert, NICOLAS Christophe

**Absents excusés :** MUHLENHOVER Danièle, DUMENY Catherine , HAZARD Guy

**Procuration :** M. HAZARD Guy donne procuration à M. HAZARD Jean

**Secrétaire de séance :** NICOLAS Christophe

Convocation : 25/06/2019

Affichage : 09/07/2019

**N° 28-2019 : Répartition des sièges au sein de la CODECOM – Accord local**

Considérant l'article L5211-6-1 du CGCT relatif au nombre et à la répartition des sièges au sein des conseils communautaires,

La Communauté de Communes souhaite privilégier un accord local comptant 43 délégués plutôt que 40 délégués pour la représentation de droit commun

Il est rappelé que c'est au conseil municipaux de valider ce choix *par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.*

Après en avoir délibéré le conseil municipal, par 5 voix pour, accepte l'accord local proposé tel qu'il est défini dans le tableau ci-après.

Nom de la commune	Population municipale	Accord local à 43
Vigneulles	1572	9
Geville	623	3
St Maurice	370	2
Apremont-la-fôret	398	2
Buxières	287	2
Lamorville	286	2
Broussey-Raulecourt	278	2
Lachaussée	270	2
Nonsard	212	2
Rambucourt	192	2
Heudicourt	168	1
Jonville	149	1
Fréméreville	145	1
Saint-Julien	143	1
Beney	133	1
Bouconville	111	1
Chaillon	111	1
Xivray-Marvoisin	98	1
Valbois	91	1
Montsec	84	1
Loupmont	77	1
Girauvoisin	73	1
Richécourt	60	1
Varneville	54	1
Lahayville	26	1
	6011	43

### **N° 29-2019 : Opposition au transfert obligatoire de la compétence eau potable et assainissement aux CODECOMS**

Le maire informe le conseil municipal que le transfert de compétence de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement aux CODECOMs ou Syndicats deviendra obligatoire en 2026.

La Loi NOTRÉ nous imposait initialement pour 2020 le transfert des compétences de l'eau et de l'assainissement aux CODECOMs ou Syndicats. Cela signifie non seulement une perte de trésorerie pour nos communes, mais également une gestion administrative et technique que l'on ne maîtrisera plus. Cette Loi est totalement inappropriée au milieu rural.

Ce transfert a été reporté à 2026 sous conditions que les communes délibèrent pour refuser celui-ci, qu'elles représentent 25 % des communes membres de la CODECOM et 20% de la population de cette même CODECOM.

Le Sénat dans un premier temps s'est prononcé à la quasi-unanimité contre ce transfert, il faut que l'assemblée Nationale fasse de même afin de le rendre optionnel.

**Le Conseil Municipal, par 4 voix pour et 1 voix contre**

- **refuse le transfert obligatoire aux CODECOMs ou SYNDICATS, des compétences de l'Eau potable et de l'Assainissement.**
- **demande qu'un amendement à la loi NOTRÉ rende ces transferts de compétences optionnels sur la base du volontariat des Communes.**

### **N° 30-2019 : Soutien au personnel de l'ONF et maintien régime forestier**

Le conseil municipal de VALBOIS réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal par 5 voix pour, soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- L'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- Le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- Le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

### **N° 31-2019 : Remplacement pompe station pompage de Senonville**

Le Maire informe le conseil municipal qu'une des deux pompes de la station de pompage de Senonville est hors service. Actuellement le réseau d'eau potable est alimenté avec une seule pompe.

Le Conseil Municipal, par 5 voix pour, décide le remplacement de la pompe défectueuse et confie les travaux à l'entreprise ANDOMEO pour un montant de 3 450 euros HT

### **N° 32-2019 : Aménagement d'un parking à l'église de Senonville**

Le Conseil Municipal, considérant l'insuffisance de place de stationnement à proximité de l'église, décide par 5 voix pour, la création d'un parking le long de l'église et confie les travaux à l'entreprise ITP selon l'offre présentée d'un montant de 1 944 euros HT

### **Réfection murs des cimetières de Varvinay et Savonnières**

Mme le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que les murs des cimetières de Varvinay et Savonnières présentent des dégradations à certains endroits et soumet un devis de réparation de M. PELE Romuald. Le Conseil Municipal sollicite d'autres devis avant de délibérer.

### **Aire d'alimentation du captage d'eau de Senonville**

Mme le Maire informe l'assemblée de son entretien avec les services de la DDT, du Département et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse qui lui ont présenté la démarche relative à la protection de l'Aire d'Alimentation du captage d'eau de Senonville. L'objectif de cette démarche est de reconquérir et préserver la qualité de l'eau (nitrates et pesticides). Le programme d'actions doit définir des mesures de protection du captage contre les pollutions diffuses. Un projet de délibération pour engager la procédure sera proposé lors de la prochaine réunion.

### **Fête de Noël**

Mme le Maire fait part à l'assemblée de l'organisation de la fête de Noël pour les enfants de la commune qui se déroulera en partenariat avec la commune de Chaillon. La date retenue est le 20 décembre 2019 . La soirée sera animée par un spectacle dont le coût varie entre 550 et 700 euros. (Participation financière de chaque commune au prorata du nombre enfants)

### **Travaux aménagement de l'usoir à Varvinay (devant le n° 24 et 26)**

M. MARCUS Hubert tient à préciser que suite aux diverses remarques qu'il a entendu concernant les imperfections d'exécution des travaux d'aménagement de l'usoir devant le numéro 24 et 26 à Varvinay que ceux-ci ont été réalisés conformément au devis. L'entreprise a dû creuser en profondeur pour extraire la souche et les racines du saule pleureur (abattu précédemment).


